

Programme de financement intégré

Conditions spécifiques au Département de sciences économiques

Conditions d'admissibilité

- Être étudiant à temps plein.
- Soumettre une demande de bourse aux grands organismes québécois ou canadiens avant la fin du 7^e trimestre.
- Accepter les contrats d'auxiliaire d'enseignement ou les charges de cours prescrites pendant les quatre années du parcours d'études.
- Respecter les autres critères d'admissibilité associés à la progression dans le parcours.

Seuils de financement minimaux

- Le financement annoncé est d'une durée de 4 ans (12 trimestres), à partir du 1^e septembre 2026.
- Le financement annuel minimum annoncé est de 22 000 \$ par année.

Jalons de progression

- **Jalon #1 (an 1)** : Réussir les examens de synthèse (microéconomie et macroéconomie).
- **Jalon #2 (an 2)** : Identifier son directeur de recherche, réussir les examens de spécialisation et l'examen général de doctorat.
- **Jalon #3 (an 3)** : Réussir le séminaire de thèse ; remettre et présenter le 1^{er} article (1/3) de la thèse.
- **Jalon #4 (an 4)** : Jalon déterminé par le comité de suivi lors de la rencontre de l'an 3 (séminaire de thèse). Par exemple, remise du 2^e article (2/3) de la thèse ou avoir soumis le 1^{er} article ou présentation dans une conférence scientifique.

Bonification de bourse liée au respect des jalons et maintien de l'admissibilité

Critères et jalons	Trimestre pour obtenir la bonification	Montant de la bonification	Trimestre pour conserver l'admissibilité au financement intégré
Jalon #1 : Année 3	8	1 000 \$	9
Jalon #2 : Année 4	12	1 000 \$	N/A